Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 14 Octobre 1886 No. 1.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

Les Sœurs dans les Hopitaux.

Que sont ces voiles blancs, ces femmes ou ces [ombres,
Qui se croisent sans bruit dans ces corridors som- [bres,
Entr'ouvrant les rideaux, se penchant sur les lits,
Comme la jeune mère au chevet de son fils !
Aux douteuses lueurs de leur lampe qui veille,
Oh ! de la charité j'entrevois la merveille :
Ces auberges du pauvre où l'on bénit ses pas,
Ces toits de Dieu, ces lits de ceux qui n'en ont pas,
Ces épouses du Christ au chevet des misères,
Mère de tous les fils et sœurs de tous les frères.

LAMARTINE.

Le R. P. de Ravignan et le secret de la confession.

C'était un soir de décembre par un ciel opaque et des rafales de pluie glacée,—un de ces temps sombres et tourmentés qui semblent les complices ténébreux du mal.

Il était environ neuf heures moins un quart.

Une voiture aux stores baissés s'arrêta devant le No. 31 de la rue de Sèvres ; un homme en descendit et sonna à cette petite porte de la maison des Jésuites dont tant de pénitents ont franchi le seuil.

La porte s'ouvrit et un gardien parut, l'air interrogateur.

—Le P. de Ravignan ? J'ai besoin de le voir sans délai...

—Le Père est dans sa cellule ; mais il ne reçoit pas à une heure aussi tardive. Veuillez revenir demain.

—C'est impossible ! Il y va d'un intérêt capital et pressant ! Il faut absolument que je le voie ce soir même...

—Monsieur, je vous répète que le Père ne reçoit jamais à pareille heure et que les règlements...

—Il n'y a pas de règlement qui puisse tenir contre une nécessité supérieure ! Il s'agit de la vie et du salut d'un homme !... Conduisez-moi tout de suite à la chambre du P. Ravignan !...

Il y avait dans l'attitude de l'inconnu, dans l'expression de sa physionomie, dans l'accent de sa voix, quelque chose de si impérieux, que le gardien s'inclina, et, prenant un flambeau, conduisit l'homme, à travers les escaliers et les couloirs, jusqu'à la petite cellule du célèbre religieux.

Agenouillé sur son prie-dieu, le P. de Ravignan achevait ses dernières prières avant de se livrer au repos. Ce n'est pas sans étonnement qu'il vit sa porte s'ouvrir et donner accès à un étranger. Le visiteur était de haute taille, d'aspect imposant, vêtu avec une distinction sévère et paraissait âgé d'environ cinquante ans.

—Qui êtes-vous ? Et que me voulez-vous ? demanda en se levant le saint religieux, d'une voix dont l'onction ne dissimulait pas la surprise.

L'homme prononce un nom, puis d'un accent suppliant et irrésistible :

—Croyez, mon révérend Père, qu'il n'a pas fallu moins que les considérations les plus graves pour me décider à forcer votre porte à une heure pareille. Il s'agit d'un agonisant qui vous sollicite !...Il n'y a pas un instant à perdre, car il ne passera pas la nuit, et c'est de vous seul qu'il attend la paix de son âme...

—Je suis assurément très touché de cette confiance ; mais je n'exerce pas le ministère paroissial ; il n'est ni dans mes habitudes, ni dans celles de mon Ordre d'aller ainsi assister les mourants, et d'ailleurs, à l'heure où nous sommes...

—Mon père, je vous en conjure, laissez-vous attendrir, au nom d'un infortuné qui vous appelle ! Faites une infraction à vos habitudes pour sauver une âme, et songez à la responsabilité que vous assumeriez devant Dieu si vous refusiez de porter le secours suprême à celui qui l'implore avant de rendre le dernier soupir !

Le jésuite essaya encore de résister, mais l'homme fut si pressant, si entraînant que le saint religieux finit par céder à ses instances.

—Allons ! dit-il ;—et prenant son maigre manteau, il suivit l'inconnu, non sans quelque hésitation inconciente et sans un certain trouble d'esprit.

La voiture aux stores baissés attendait toujours, noire dans l'obscurité profonde, et toute ruiselante de pluie. L'étranger ouvrit avec empressement la portière, et le P. de Ravignan monta.

Mais à peine avait-il pénétré, qu'un autre homme, effacé dans l'ombre, le saisissait avec vigueur et lui appliquait un baillon sur les lèvres pendant que, d'un geste rapide, son compagnon lui bandait les yeux...

Toute lutte était impossible. Le P. de Ravignan n'en eut pas même l'idée, et, d'une âme qui n'avait rien à craindre, il s'abandonna à la volonté de Dieu.

***

La voiture roula un certain temps, avec des tours et des détours calculés évidemment pour détourner toute observation, et après de longs circuits dans le plus morne silence, s'arrêta enfin sous un porche dont le sol assourdissait le pas des chevaux.

La portière s'ouvrit, et les deux géôliers du P. de Ravignan, guidant ses pas avec précaution, lui firent monter un escalier large et sonore, en lui maintenant toujours le bâillon sur la bouche et le bandeau sur les yeux. Il gravit ainssi près de quarante marches de pierre et fut introduit dans une pièce isolée sans doute où ne pénétrait pas le moindre bruit.

Les deux hommes qui l'avait jusque-là tenu chacun par un bras dans le mutisme le plus absolu, lui enlevèrent sans mot dire le bâillon et le bandeau, puis s'écartèrent un instant pour se concerter à voix basse.

La pièce était vaste et nue. Pas un siège, pas un meuble. Les fenêtres soigneusement closes. Une petite lampe, posée sur le marbre de la cheminée, éclairait seule, de sa lueur douteuse et voilée. cet intérieur mystérieux et lugubre

Un paravent à grands ramages masquait un des panneaux. Les deux inconnus l'indiquèrent d'un geste au. P. de Ravignan.

—Là, lui dit d'une voix grave le visiteur de la rue de Sèvres, là derrière ce paravent, se trouve un homme qui va mourir...Il vous attend...C'est pour lui que j'ai été vous chercher...Vous allez recevoir sa confession... Soyez bref, en vous souvenant que, pour tout ce que vous aurez vu et entendu, il y va de votre propre existence !...Mais votre caractère nous est une sûre garantie que vous saurez garder le secret dont la religion vous fait une loi !...Avancez-vous, et faites votre office...

Sans rien répondre, le P. de Ravignan fit quelques pas dans la direction indiquée ; le paravent fut retiré,—et spectacle horrible—le religieux se trouva en face d'un homme enfermé jusqu'au cou dans la muraille, et dont la tête pâle le regardait avec des yeux pétrifiés.

Derrière le jésuite se tenaient comme des exécuteurs, les deux inconnus, immobiles et menaçants.

L'homme muré fit sa confession, d'une voix éteinte et à demi étranglée par l'épouvante. Il révéla le secret du drame terrible dont il était la victime expirante, et, à la fin, c'est à peine si son haleine desséchée parvenait à articuler les sons. A chaque effort la face devenait plus blême, l'œil plus hagard, et la sueur perlait aux tempes livides. Cétait le combat suprême de la vie et de la mort qui se livrait dans cet implacable lit de pierre où l'agonisant éperdu et exténué, se sentait enseveli pour jamais !...

Après les paroles sacramentelles et la bénédection dernière où se confondaient la foi et la piété, le religieux donna à l'homme, autant dire au cadavre, le baiser de paix. Il eut le courage, la charité sublime de poser ses lèvres sur ce visage déjà glacé, puis calme et silencieux, se remit aux inconnus qui l'attendaient.

On lui banda de nouveau les yeux, en lui épargnant cette fois le bâillon, jugé sans doute inutile ; on lui fit descendre le grand escalier de pierre, puis la voiture, avec les mêmes détours infinis, le ramena, entre ses deux gardiens muets, jusqu'à la porte de la rue de Sèvres.

Là, l'un des deux hommes l'aida à descendre, lui enleva le bandeau en lui posant un doigt sur les lèvres, et, le saluant avec respect, remonta promptement dans la voiture, qui partit d'une allure rapide et se perdit dans la nuit..

***

Rentré dans sa cellule, le P. de Ravignan regarda l'heure, qu'il tenait à constater : il était près de minuit. Faut-il dire que ses paupières ne connurent pas le sommeil et qu'il ne parvint pas une minute à écarter de ses yeux obsédés le fantôme dont la face pâle et horripilée se dressait invinciblement devant lui !

L'homme lui avait dit son nom, celui de ses bourreaux, la cause ignorée de son supplice : il savait tout, mais il lui était interdit de parler !...Le secret confessionnel murait ses lèvres pendant que les exécuteurs achevaient de murer la victime. Son serment de prêtre le condamnait à un éternel silence !

Quel hommage expressif rendu par des criminels à la foi catholique, au caractère et à la vertu d'un homme ! Ils le savaient en possession du mystère effrayant qui pouvait les perdre, et ils dormaient avec la confiance que le serment religieux ne serait pas trahi !

Il ne l'a jamais été, et c'est là, pour le dire en passant, un des traits les plus saisissants et les plus providentiels de l'histoire sacerdotale. Les prêtres défroqués, voluptueux, prévaricateurs n'ont pas manqué ; beaucoup, dans le cours des âges, se sont abandonnés à de nombreux désordres : aucun n'a jamais trahi le secret de la confession, et quand ils oubliaient leurs autres devoirs, toujours ils ont respecté celui-là !

Ce n'était certes par le P de Ravignan qui était capable de le méconnaître.—Il ne pouvait révéler que les faits et les détails étrangers à l'acte sacramentel, parce que ces circonstances accessoires lui appartenaient, mais il demeurait lié pour le surplus et n'en devait compte qu'à Dieu.

Dès le matin, et après avoir longtemps prié et médité, le sanit religieux se rendit chez le préfet de police et lui cenfia les faits extérieurs du drame de la nuit, c'est-à-dire la visite dont il avait été l'objet, sa pérégrination à travers des rues éloignées, l'hôtel inconnu où il avait été conduit, le spectacle terrifiant dont il avait été frappé, et le retour à la maison de la rue de Sèvres.

Vous connaissez la victime ?—Oui —Vous savez le nom des bourreaux ?—Oui.—Et vous ne pouvez pas me le dire ?—Non.—Vous ne pouvez pas me donner d'indications plus précises que le récit de votre vague odyssée de la nuit ?—Non ; c'est impossible. J'ai fait tout ce que je pouvais, tout ce que je devais : j'ai dégagé ma concience ; le reste vous appartient...

Et le P. de Ravignan se retira.

Jamais il n'en a dit davantage, et encore a-t-il borné à quelques intimes le récit de sa bouleversante aventure, dont un des derniers dépositaires, si ce n'est le dernier, me l'a contée un soir de l'autre automne, avec différents souvenirs de sa vie mondaine et parlementaire. Il me lira demain et pourra dire si j'ai inventé un seul mot de la terrible histoire...

PH. DE GRANDLIEU.

Le Manitoba.

Jeudi, 14 Octobre 1886.

16eme ANNEE.

Aujourd'hui que notre journal entre dans sa seizième année d'existence, il est de circonstance et tout naturel pour nous de nous recueillir et de regarder en arrière pour constater si pendant les douze mois qui viennent de s'écouler nous n'avons point failli à notre mission ou si nous pouvons nous rendre le témoignage consolant d'avoir fait notre devoir.

Dans les deux cas, un retour sur nous-mêmes ne peut avoir que de salutaires effets : ayant dévié du droit sentier, il nous y ramènera, tandis que n'ayant pas cessé de le suivre, il nous donnera un courage nouveau, des forces nouvelles pour continuer ce que nous aurons bien commencé.

Dieu merci ! en conscience, nous pouvons dire que nous ne sommes point restés au-dessous de la tâche qui nous est dévolue. Les personnes qui l'auraient remplie avec plus d'éclat que nous ne manquent point, mais, nous avons la conviction intime et profonde qu'aucune n'aurait apporté plus de bonne volonté et de dévoûment.

Le Manitoba continuera d'être tout dévoué aux intérêts de la religion, là où se trouve la source de toute vérité et de toute justice.

En politique locale, nous sommes surtout l'organe de la population de langue française, et, pour Ottawa, nous n'abandonnerons point les grandes lignes tracées par le parti conservateur, c'est-à-dire que nous sommes conservateurs, mais retenons le droit d'apprécier les événements comme ils nous paraissent, bien décidés que nous sommes de ne mettre notre feuille à aucun autre service qu'à celui de la vérité.

Nous ferons nos constants efforts pour attirer vers l'ouest l'émigration des vieilles provinces qui semble plutôt portée à prendre la route des Etats-Unis.

Unité d'origine, unité de langue, unité de mœurs et d'habitudes, rien ne nous manque pour faire une nationalité forte, et comme c'est dans l'union que nous trouverons le secret de la force, nous ne cesserons pas de la prêcher à nos concitoyens.

Ici à Manitoba plus qu'ailleurs dans l'ouest, il est de la plus haute importance pour nous de rester unis si nous voulons conserver l'influence que nous ont acquise ceux qui marchent à la tête de la nationalité, et surtout en présence des élections qui auront lieu par toute la province dans quelques semaines.

Les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets : alors, forts de l'encouragement que nous avons reçu et n'ayant point raison de regretter notre passé, dans l'avenir donc comme jusqu'aujourd'hui, nous serons fidèles à la profession de foi que nous venons de faire, étant persuadés que par là nous travaillerons le plus efficacement possible à la cause que tout bon Canadien-français a à cœur de défendre.

ARRIVEE DU REV. PERE LACOMBE.

Le Rév. Père Lacombe est arrivé ici ce matin, en route pour ses missions de l'Ouest ; il ramène avec lui Pied-de-Corbeau et son frère Trois-Bœufs, qui reviennent tous deux de leur visite à Montréal.

A la station de Winnipeg, le Rév. Père Lacombe a été reçu par le maire de la ville et conduit à l'Archevêché de Saint-Boniface, où il demeurera quelques jours pour attendre le retour de Mgr Taché qui est en visite pastorale dans l'ouest de son diocèse. Pied-de-Corbeau et son frère sont logés à l'Hôtel de Saint-Boniface.

Cet après-midi, ils sont allés faire visite à l'hon. M. LaRivière, aux bureaux du gouvernement.

Le chef pied-noir revient, nous ne dirons pas enthousiasmé, l'indien ne s'enthousiasme pas, mais profondément touché et reconnaissant de la réception qu'on lui a faite dans la province de Québec. Il est très-certain que le bon accueil et les sympathies que ces indiens ont rencontrés de toutes parts sur leur route auront sur la tribu des Pieds-Noirs un effet puissant pour lui faire accepter la religion.

Le Rév. Père Lacombe est tout étonné de voir comment ses pauvres sauvages, sans éducation, ont paru convenablement dans toutes les circonstances durant le cours de leur voyage.

LES ELECTIONS EN PROVINCE DE QUEBEC.

Nous avons retardé la publication de notre journal jusqu'à très tard ce soir, afin de pouvoir donner à nos lecteurs le résultat des élections générales dans la Province de Québec.

Comme on en peut juger par le tableau que nous donnons ci-dessous, la lutte est très-chaude, et s'il faut s'en rapporter en tout point aux dépêches télégraphiques que nous recevons sur l'heure, la majorité, de quelque côté qu'elle soit ne sera pas considérable.

ÉLUS PAR ACCLAMATION.

	Ministériels	Oppositionnistes	Elus.	Con.	Lib.	Nat.	Ind.
Argenteuil	Owens		Owens	1	0	0	0
Deux-Montagnes	Beauchamp		Beauchamp	1	0	0	0
Dorchester	Larochelle		Larochelle	0	0	1	0
Gaspé	Flynn		Flynn	1	0	0	0
Iberville		Demers	Demers	0	1	0	0
Québec-Est		Shehyn	Shehyn	0	1	0	0
Sherbrooke	Robertson		Robertson	1	0	0	0

LISTE DES CANDIDATS.

	Ministériels	Oppositionnistes	Elus.	Con.	Lib.	Nat.	Ind.
Bagot	Denis	Pilon	Pilon	0	1	0	0
Beauce	Blanchet	Jalbert, Dulac	Blanchet	1	0	0	0
Beauharnois	Bergevin	Bisson	Bergevin	1	0	0	0
Bellechasse	Faucher	Langelier	Langelier	0	1	0	0
Berthier	Robillard	Sylvestre, Piché	Sylvestre	0	1	0	0
Bonaventure	Martin	Cyr	Martin	1	0	0	0
Brome	Lynch	Warne	Lynch	1	0	0	0
Chambly	Martel	Rocheleau	Rocheleau	0	1	0	0
Champlain	Trudel, N. P.	Dr Trudel	Dr. Trudel	0	0	1	0
Charlevoix	Clément, Tremblay	Morin, Hamel	Morin	0	1	0	0
Chateauguay	Derome	Robidoux	Robidoux	0	1	0	0
Chicoutimi & Sag.	St. Hilaire	Dumais		..	..	..	..
Compton	McIntosh	Léonard	McIntosh	1	0	0	0
D et Arthabask	Church	Girouard	Church	1	0	0	0
Hochelaga	Villeneuve	Champagne	Villeneuve	1	0	0	0
Huntingdon	Cameron	Downey	Cameron	0	0	0	1
Jacques-Cartier	Provost	Boyer	Boyer	0	1	0	0
Joliette	McConville	Bazinet	Bazinet	0	0	0	1
Kamouraska	Desjardins	Gagnon	Gagnon	0	1	0	0
Laprairie	Charlebois	Duhamel	Charlebois	1	0	0	0
L'Assomption	Marion	Dr Forest	Dr Forrest	0	1	0	0
Laval	Leblanc	Bastien	Leblanc	1	0	0	0
Lévis	Roy	Lemieux	Lemieux	0	1	0	0
L'Islet	Marcotte	Deschênes	Deschênes	0	1	0	0
Lotbinière	Vallée	Laliberté	Laliberté	0	1	0	0
Maskinongé	Caron	Legris	Caron	1	0	0	0
Mégantic	Johnson	Whyte	Johnson	1	0	0	0
Missisquoi	Spencer	McCorkill	Spencer	1	0	0	0
Montcalm	Richard	Lafortune	Richard	1	0	0	0
Montmagny	Fournier	Bernatchez	Bernatchez	0	1	0	0
Montmorency	Desjardins	Turcotte	Desjardins	1	0	0	0
Montréal-Est	Taillon	David, Gravel	David	0	1	0	0
" Centre	Doherty	McShane, Keys	McShane	0	1	0	0
" Ouest	Hall	Stephens, Robertson	Hall	1	0	0	0
Napierville	Paradis	Lafontaine	Lafontaine	0	1	0	0
Nicolet	Dorais, Houde	Turcotte	Dorais	1	0	0	0
Ottawa	Cormier	Rochon	Cormier	1	0	0	0
Pontiac	Poupore	Porteous	Poupore	1	0	0	0
Portneuf	Brousseau	Tessier	Tessier	0	1	0	0
Québec-Centre	Languedoc	Rinfret	Rinfret	0	1	0	0
" Ouest	Carbray	Murphy	Murphy	0	1	0	0
" Comté	Casgrain	Garneau	Casgrain	1	0	0	0
Richelieu	Leduc	Cardin	Cardin	0	0	0	1
Rich. & Wolfe	Picard	Richard	Picard	1	0	0	0
Rimouski	Asselin	Martin	Martin	0	1	0	0
Rouville	Poulin	Lareau	Lareau	0	1	0	0
Saint-Hyacinthe	A.O. Beauchemin	Mercier	Mercier	0	1	0	0
Saint-Jean	Pelletier	Marchand	Marchand	0	1	0	0
Saint-Maurice	Duplessis	Lord	Duplessis	1	0	0	0
Shefford	Savaria	Brassard	Brassard	0	1	0	0
Soulange	Duckett	Bourbonnais	Bourbonnais	0	0	1	0
Standstead	Baldwin	Lovell	Lovell	0	1	0	0
Témiscouata	Deschênes	Pelletier	Deschênes	1	0	0	0
Terrebonne	Nantel	Limoges	Limoges	0	0	1	0
Trois-Rivières	Olivier	Turcotte	Turcotte	0	0	1	0
Vaudreuil	Lapointe	Lalonde	Lapointe	1	0	0	0
Verchères	Bernard	Lussier	Bernard	0	0	0	1
Yamaska	Lemire	Gladu	Gladu	0	1	0	0
				27	28	5	4

Les fils télégraphiques étant brisés, nous ne pouvons avoir plus de détail.

NOTE.—Les candidats élus, suivants qu'ils sont conservateurs, libéraux, nationaux ou indépendant, sont marqués 1.

LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON.

La tête de ligne du chemin de fer de la Baie d'Hudson a été localisée à l'extrémité de la rue Logan près du coin nord-ouest du terrain de courses. Un détachement d'ingénieurs est à localiser la ligne qui se dirige vers la Pointe des Chênes, sur le lac Manitoba, et de là sur la Baie d'Hudson. Les travaux ont été commencés samedi et seront poussés avec toute la vigueur possible.

LE CONSEIL DU NORD-OUEST.

La huitième session du Conseil des Territoires du Nord-Ouest s'est ouverte hier après-midi, à Régina. Ce sera la plus importante qu'il y ait encore eues. Plusieurs mesures importantes seront soumises, entre autres : concernant l'administration de la justice, les compagnies à fonds social, les statistiques, la loi des écoles, la loi municipale, et surtout celle par laquelle il sera pourvu à la formation d'un système de gouvernement complet, c'est-à-dire d'un ministère avec différents départements

FEU DE PRAIRIE.

Des détails horribles nous viennent de la Baie St. Paul d'un feu de prairie qui est passé là jeudi dernier, le sept, et a détruit tout ce qui s'est rencontré sur son chemin ; c'est le plus terrible feu de prairie qu'on ait jamais vu dans cette partie du pays, et tous les habitants sont maintenant dans la plus grande désolation. Dans cette affreuse nuit de jeudi à vendredi, une maison a brulé lorsque la famille était au lit ; cette famille s'est sauvée, laissant tout en proie aux flammes dévorantes ; des milliers de tonnes de foin sont brulées, beaucoup d'animaux ne peuvent être retrouvés, et on craint qu'ils ne soient brulés; depuis on en a retiré d'un marais où ils s'étaient retirés en voulant se sauver du feu.

Il parait qu'à St. Eustache, le feu avait quelque chose d'effrayant, et allait avec une rapidité incroyable de sorte que plusieurs hommes voulant sauver leur foin, ont failli être la proie des flammes, ceux qui se sont échappés ont tout perdu : charrette, outils, linge, tentes, fusils &c., l'un deux, Joseph Lussier, enveloppé dans un tourbillon de flammes, dit à ses compagnons : "Sauvez-vous, laissez moi plutôt bruler, et tâchez de m'envoyer le prêtre, si vous en avez le temps." On est parvenu à sauver ce brave homme des flammes, mais il est tellement brulé, que l'on craint qu'il ne succombe ; le visage, les mains, les pieds sont littéralement cuits, et ses souffrances sont horribles.

L'embarras est considérable de tous côtés, on sollicite ardemment un peu d'aide en argent, provisions linge &c. On compte que les Dames de Saint-Boniface, prendront la cause en main, et, comme toujours, la mèneront à bonne fin.

14 ANS AU PENITENCIER.

Le procès de Garnett, accusé d'avoir volé le courrier de Prince-Albert, s'est terminé à Régina jeudi dernier. Les témoins à charge se sont tous accordés à dire que le prisonnier était bien l'auteur du vol. Après une heure de délibération, les jurés rendirent un verdict de coupable, et Garnett fut condamné à quatorze ans d'emprisonnement. Il est déjà rendu à la Montagne de Pierre où il purgera sa sentence.

L'ERABLE A MANITOBA.

Les intéressés seront sans doute bien aise de prendre connaissance des données suivantes sur l'érable à Manitoba, lesquelles nous sont fournies par M. Aimé Beaubien, de Saint-Jean-Baptiste, qui a obtenu le 1er prix pour sirop d'érable à la dernière exposition provinciale :—

L'érable à bois tendre que l'on appelle communément dans le pays "érable à Giguère," croit naturellement dans Manitoba et semble appartenir à la famille des acérinés. Elle n'obtient pas de fortes proportions comme l'érable de la province de Québec, type de cette famille. Ma sucrerie (à peu près trois cent cinquante érables) est une nouvelle génération d'arbres comptant le plus neuf ans. Les plus considérables mesurent pieds de circonférence avec une hauteur de 45 à 50 pieds. J'ai vu dans mon bois des érables un peu plus considérables lesquelles semblaient appartenir à une génération antérieure. Elles étaient renversées par terre et en partie couvertes de terre et de jeunes plantes.

L'érable de Manitoba, outre qu'elle est un bon combustible, croit très rapidement et j'ai mesuré des pousses de 4½ pieds. Elle peut être plantée ou semée et vient très facilement. Elle donne abondamment de l'eau avec cette particularité que dans les premiers jours de l'entaille cette eau n'est pas aussi sucrée que celle des érables de la province de Québec. Cette eau fait d'excellent sirop et peut même faire de bon sucre ; je n'ai pas moi-même fait de sucre, mais j'ai fait de la tire.

L'érable de Manitoba doit être entaillée dans les premiers jours d'avril, toutefois cela varie beaucoup à raison de la couche de terre gelée laquelle est plus ou moins forte selon que l'hiver est froid et sans neige. Le plus sûr moyen de s'assurer du temps convenable est de faire une légère entaille du côté de l'érable faisant face au sud et si l'on obtient de l'eau c'est le temps propice.

En 1885, j'ai fait 10 gallons d'excellent sirop, et en 1886 j'en ai fait sept à huit gallons en entaillant qu'une faible proportion de ma sucrerie.

Je considère que ma sucrerie complètement entaillée peut me donner de 25 à 30 gallons de sirop. Il serait bien facile aux cultivateurs du Manitoba de semer ou planter une érablière laquelle les protégerait contre les vents de l'hiver et donnerait de bons profits en peu d'années.

En faisant le recensement dans la municipalité de Montcalm, j'ai remarqué à quelques endroits que l'on a travaillé dans ce sens. Les arbres sont encore jeunes mais plein de vie et très beaux,

J'ai souvenance d'avoir fait les sucres deux années de suite dans la province de Québec ; c'était dans les Iles de la rivière Nicolet où mon père possédait de fort belles sucreries. Ma taille est celle du commun des mortels, et comme il y avait en ces temps là cinq grands pieds de neige, lorsque j'enfonçais avec mes sceaux pendus aux bras, il me fallait quelquefois le secours de mes frères pour me retirer du cahos. Il n'y a pas cette objection au Manitoba: il n'y a jamais de neige au temps des sucres et chacun peut veiller à sa sucrerie en souliers fins.

A. BEAUBIEN,
Saint-Jean-Baptiste.

NOTES HISTORIQUES.

MISSIONS DE LA RIVIÈRE ROUGE.
De 1818 à 1822.
(*Suite.*)

A Pembina, M. Provencher, avait fait bâtir une chapelle, un presbytère et une maison pour les engagés de la mission ; à Saint-Boniface, après avoir construit une maison assez vaste pour lui servir de logement, de chapelle et d'école, il avait fait préparer et rendre sur place tout le bois nécessaire à une grande chapelle de 80 x 35 pieds. Son zèle embrasse tout ce qui peut contribuer au salut des âmes, à la civilisation ainsi qu'au progrès matériel de la colonie. Il écrit à l'évêque de Québec pour le prier de voir à ce que le missionnaire et l'ecclésiastique qui monteront le printemps suivant sachent l'anglais, afin de pouvoir non-seulement se rendre utiles aux catholiques qui ne comprendraient que cette langue, mais aussi pour attirer de la part des protestants plus d'honneur à la religion et à ses ministres. "Il faudrait de plus, dit-il, dans sa lettre, que les missionnaires qui monteront fussent des gens qu'on peut mettre partout et à tout, car il faut cumuler ici les fonctions de Marthe et de Marie, il faut conduire le spirituel et le temporel ; si ce sont des gens qui n'entendent rien à bâtir ou à conduire les autres ça n'ira guère. Le premier venu n'est pas propre à travailler ici, il nous faut des gens graves, sérieux et audessus de tout soupçon ; pour tout dire, en un mot, il nous faut des hommes de jugement et d'esprit ; mais en même temps remplis de zèle et de piété. J'estime M. Dumoulin, un bon missionnaire."

M. Provencher avait lui-même toutes les qualités qu'il désirait trouver dans un bon missionnaire ; homme d'une grande piété et d'un zèle infatigable, il montrait partout dans la conduite des affaires temporelles un sens pratique admirable. On pouvait dire de lui qu'il était propre à tout; faisant marcher de front l'œuvre de Marthe et de Marie sans négliger ni l'une ni l'autre.

Il faut une piété bien solide, et une âme élevée pour ne pas déchoir un peu dans le tumulte et l'embarras des choses matérielles ; cependant, au milieu des multiples travaux que M. Provencher fut obligé d'entreprendre et de surveiller dès les commencement de sa mission, il ne cessa jamais d'être un homme d'étude et de prière ; tous ceux qui l'ont connu, dans sa vie intime, lui ont rendu ce beau témoignage. D'ailleurs, nous verrons dans les lettres qu'il adressait à Mgr Plessis, où il parle à cœur ouvert, comme sa piété se révèle partout. On raconte de lui beaucoup de traits qui nous montrent combien il aimait à prier.

Dès les commencements de la mission, il allait tous les soirs faire la prière avec ses serviteurs devant le Saint-Sacrement. Quand il était appelé aux malades ou qu'il allait visiter quelqu'un dans la colonie on le voyait ou réciter son office ou dire son chapelet.

Plusieurs années après qu'il eû été nommé évêque, il allait encore souvent lui-même, en hiver, chercher le bois dont il avait besoin pour chauffer sa maison. Pour ces sortes de charroyages, il se servait de bœufs au lieu de chevaux. Le trajet du bois à la maison se faisait donc lentement. Mgr Provencher debout dans le traineau ou marchant en arrière pendant que le bœuf allait d'un pas tranquille, tenait à la main son chapelait et priait le long de la route.

Quand il demandait des missionnaires pour venir l'aider dans ses missions, il recommandait à Mgr Plessis de lui envoyer des hommes d'une vertu solide : "Je veux bien qu'ils aient de la science, écrivait-il un jour, mais je désire surtout qu'ils soient d'une grande pieté." Dans une autre circonstance, il écrivait "J'ai besoin d'un prêtre qui demeurera auprès de moi, envoyez-moi quelqu'un qui m'aidera à me sanctifier."

M. Provencher dès l'automne de 1816, reçut la nouvelle qu'un missionnaire accompagné d'un ecclésiastique partirait le printemps suivant de Montréal pour la Rivière Rouge. Mgr l'évêque de Québec invitait M. Provencher à descendre en Canada pour rendre un compte exact de l'état de la mission de la Rivière-Rouge.

A cause de la pauvreté de la colonie, que les gens avaient abandonné pour aller à la prairie chercher dans la chasse les moyens de se nourrir, M. Provencher alla passer une partie de l'automne et tout l'hiver à Pembina.

Le 24 novembre 1819, il écrit : "Je suis encore à St. Boniface, mais je vais partir dans quelques jours pour Pembina où je pense passer l'hiver pour y étudier la langue sauvage au moyen de la grammaire de M. Thavenet et des interprêtes que je trouverai là facilement Saint-Boniface n'exige pas la résidence d'un prêtre cet hiver ; j'y reviendrai au printemps lorsque chacun viendra pour faire ses petites semences."

G. D.

(*A continuer.*)

PERSONNEL.

L'hon. M. LaRivière parti lundi matin en tournée électorale dans le sud-ouest de la province, est revenu mardi soir à Saint-Boniface.

—M. Gustave Rainville, fils de Son Honneur le juge Rainville de Montréal, est arrivé à Régina où il doit passer l'hiver chez son oncle M. A. E. Forget Secrétaire du Conseil du Nord-Ouest, avant de se fixer sur une grande ferme dont il commencera l'exploitation au printemsp.

M. Roger Marion est allé au Lac des Chênes pour quelques jours.

M. Bourget, comptable du Conseil des Territoires du Nord-Ouest à Régina, était à Saint-Boniface ces jours derniers.

M. Philippe Mount, fils de M. le Dr Mount, de Montréal, est à Saint-Boniface M. Mount s'en va se fixer à Calgary ou dans les environs.

Nouvelles Religieuses.

—Sa Grandeur Mgr l'Archevêque est attendue demain de son long voyage dans les Territoires du Nord-Ouest. Comme on ne l'ignore pas, l'infatigable prélat dont le dévoûment pour le bien-être spirituel de ses ouailles ne connait pas de bornes, s'est rendu jusqu'à la Montagne de Bois.

Vendredi prochain Sa Grandeur devra se mettre en voyage de nouveau : Elle devra se rendre à Birtle et à Fort-Ellice, à l'extrimité Nord-Ouest de la province.

—Le bazar de l'Eglise Sainte-Marie s'ouvrira le 25 de ce mois dans *Trinity Hall*, avenue du Portage, Winnipeg, et durera jusqu'au 30 inclusivement.

—Le Rév. Père Drummond, S. J., ira prêcher la retraite du jubilé à Minnedosa le 31 courant.

—Le Rév. Père Dauphin, O. M. I., depuis douze ans en mission à l'Ile à la Crosse N.-O., est arrivé à l'archevêché mardi soir. Le zélé missionnaire dont la santé est chancelante, se rendra à Montréal, pour se faire soigner.

—Le bazar qui a été fait à Montréal au profit de la cathédrale est terminé. Il a fait son mois et il a dignement fini, comme il avait débuté.

C'a été une démonstration superbe à tout égard, et dont les catholiques de l'archidiocèse ont droit d'être fiers. Le public a généreusement répondu à l'appel qui lui avait été fait.

Nous avons lieu de croire que la recette totale est d'environ quarante mille piastres Si cela ne couvre pas toutes les dettes de la cathédrale—le toit seul coûte $100,000 et le dôme $50,000—cela suffit néanmoins à établir l'équilibre et assurer le sort de l'entreprise. C'est un magnifique résultat.

Comme bazar, au reste, on n'a jamais rien vu de pareil au Canada, et, on n'a encore vu rien de mieux aux Etats-Unis, où le plus beau bazar a été celui de la cathédrale à New-York—New-York qui compte 400,000 ou 500,000 catholiques dont un bon nombre de millionnaires.

—La nouvelle de la chute de Mgr Capel donnée par une certaine presse est absolument fausse. Un homme comme Mgr Capel n'aurait pu se dégrader sans que l'Eglise entière le sut. Et ensuite l'éminent prélat lui-même dans une dépêche qu'il adresse à deux des principaux journaux de New-York nie en tous points les accusations malicieuses qui ont été portées contre lui.

—On annonce la mort de l'abbé Thos. Etienne Dagenais, ancien curé de Contrecœur, décédé le 4 courant, à l'âge de 65 ans, au couvent du Bon Pasteur, à Montréal.

—Le jour de la fête du Saint-Rosaire, à Montréal, Pied-de-Corbeau et son compagnon Trois-Bœufs, accompagnées du Révérend père Lacombe, ont assisté à la grand'messe à Notre-Dame. Ils avaient pris place au premier banc devant le balustre.

La présence de ces Indiens, aujourd'hui des catéchumènes, a suggéré à M. le curé de Notre-Dame les réflexions suivantes :

"Nous assistons aujourd'hui, a-t-il dit, "à un beau spectacle ; un père missionnaire qui est souvent monté dans cette "chaire pour vous tendre la main en faveur des sauvages, assiste à la messe "avec deux chefs indiens qui sont aujourd'hui des catéchumènes et recevront "bientôt le baptême ; voilà le fruit des "travaux de ces missionnaires, qui viennent de temps à autre implorer votre "charité ; vous avez sous les yeux aujourd'hui les résultats qu'ils obtiennent "avec les dons que leur fait votre charité ; "le spectacle de ces deux chefs indiens "aujourd'hui près de se convertir, devra "vous être présent à l'esprit quand des "missionnaires viendront encore vous "tendre la main pour leurs sauvages."

—Le Rév. Père McCarthy, O. M. I., se rendra samedi à Emerson pour y faire l'ouverture de la retraite jubilaire dimanche. Les exercices dureront trois jours.

—M. l'abbé Cloutier qui a fait un voyage de quelques semaines dans l'Ouest pour remplir une mission spéciale que lui a confiée Mgr l'Archevêque, est revenu a Saint-Boniface samedi dernier.

CHOSES ET AUTRES.

—La population actuelle d'Ottawa est de 40,000, ce qui est une augmentation de 4,000 durant l'année et de 10,000 en deux ans.

—Le duc d'Aumale vient de tirer une vengance vraiment royale de la mesquine persécution dont il est l'objet avec les autres princes français de la part de la République.

Il a fait don à l'Institut de France dont il est membre, et au peuple français, de son célèbre domaine de Chantilly avec tout ce qu'il contient. Le télégraphe nous a donné les détails relatifs à cette donation, dont la valeur est, dit-on, de plus de vingt millions de francs.

L'Institut est chargé de percevoir les revenus du domaine et de les affecter à divers objets d'utilité publique, dans l'intérêt surtout des hommes de lettre et des artistes pauvres, ainsi que d'entretenir la magnifique galerie de tableaux du château laquelle devra être constamment ouverte au public.

—On a exporté depuis le commencement de la navigation jusqu'à aujourd'hui 51,709 têtes de bétail et 60,597 moutons, contre 52,505 tête de bétail et 3,519 moutons en 1885 et 47,250 animaux et 47,009 moutons en 1884.

On a aussi exporté 11,298,633 minots de grain, soit 4,678,310 minots de blé, 3,363,862 de maïs, 1,379,681 de pois, 1,753,855 d'avoine et 15,925 de seigle.

—Moosemin, un chef Cris qui a refusé de suivre Poundmaker, a reçu en cadeaux du gouvernement un troupeau composé de soixante moutons en reconnaissance de sa loyauté.

—Pour l'année terminée le 30 juin dernier, les décès à Montréal ont été de 50.25 par 1,000 ; à Toronto, 20,61 ; à Québec, 31,22 ; à Hamilton, 19,01 ; à Halifax, 21.72 ; à Ottawa, 24.48 ; à Winnipeg, 9.85.

—Nous lisons dans le *Pionnier de Sherbrooke* :—

Nous n'avons prêté aucune attention au bruit qu'on avait fait circuler du départ prochain de l'hon. Juge Brooks, qui irait, disaient les racontars, remplacer l'hon. Lieutenant-Gouverneur Dewdney au Nord-Ouest. Ce départ de notre savant juge, donnait lieu à des conbinaisons assez folâtres qu'il est inutile de répéter ici. Mais, ces bruits se répétant et prenant de la consistance, nous avons pris des informations à des sources autorisées et nous avons découvert que cette combinaison n'vait rien d'officielle et ne sortait que de l'imagination de certains politiciens aux abois. S. H. le juge Brooks n'a pas encore été consulté sur la question de savoir s'il accepterait ou n'accepterait pas les fonctions de Lieutenant-Gouverneur, toutes cette histoire repose donc sur des commérages et rien de plus.

—On lit dans le *Moniteur Universel* du 17 septembre :—

"Le comité des inscriptions parisiennes va faire placer sur la maison portant le No 5 de la rue de la Banque, à Paris, une plaque commémorative dont voici le texte :

DANS CETTE MAISON
est mort
le 31 août 1811
ANTOINE DE BOUGAINVILLE,
né à Paris, le 11 décembre 1729,"

C'est le même Bougainville qui servit en Canada sous Montcalm et qui nous a laissé un magnifique mémoire concernant l'état de notre pays en 1757.

Quelque journanx annonce que l'hon. M. Beaubien sera fait censeiller législatif à la place de feu l'hon. M. Beaudry.

NAISSANCES

—En cette ville, le 5 courant, Madame Ephrem LaRose, une fille.

—A Lorette, le 7 courant, Madame J.-Bte Mondor, une fille.

—En cette ville, le 8 courant, Madame Félix Trudeau, un fils.

—En cette ville, le 9 courant, Madame Napoléon Despatis, une fille.

—A Winnipeg, le 9 courant, Madame Damase Charette, une fille.

—A Winnipeg, le 9 courant, Madame J. N. Fairbanks, un fils.

—En cette ville, le 9 courant, Madame L. A. E. Rousseau, un fils.

MARIAGES.

—En cette ville, le 12 courant, M. Louis St. Laurent à Melle Lucie Daignault.

—A Lorette, le 11 courant, M. Médéric Gendron, fils de M. Joseph Gendron, à Melle Thérèse Tauffenbach, de Sainte-Anne.

—A Lorette, le 11 courant, M. Joseph Gendron, fils de M. Joseph Gendron, à Melle St. Pierre, fille de M. Raphaël St. Pierre, de l'Ile de Chênes.

Chronique Locale.

—MM. Lemay & Guilbault ont ouvert une boulangerie en cette ville.

—Pour les 12 mois finissant le 30 juin dernier, il y a eu à Winnipeg 319 décès.

—Le bloc "Bourgeois" et le bloc "Martel" seront réparés sans délai pour être loués.

—Les lots 66 et 67 de la paroisse de Saint-Boniface ont été vendus ces jours derniers pour environ $9,000 00

—D'ici à la Toussaint le chœur de la cathédrale aura deux exercices par semaine à l'archevêché : le lundi et le jeudi soir à 7.30 heures.

—La nomination de M. Louis Lafranchise comme maître de poste de Saint-Boniface est annoncé, en remplacement de M. P. W. Allaire qui a donné sa démission.

—La maison ci-devant occupée par M. N. Bétournay et située sur l'avenue Provencher, a été achetée par Madame Gédéon Bourdeau, pour la somme de $2,200.00.

—Pendant la semaine dernière, il est arrivé 276 émigrants, comme suit : lundi, 21 ; mardi, 47 ; mercredi, 3 ; jeudi, 57 ; vendredi, 21 ; samedi, 70 ; dimanche, 57.

—Les listes de souscriptions pour réaliser les fonds nécessaires à l'amélioration du chauffage de la cathédrale, ont commencé à circuler. Le succès obtenu jusqu'à ce jour est satisfaisant.

—Gros-Ours qui est encore au pénitencier sera, dit-on, mis en liberté aussitôt après l'arrivée de quelque membre de sa nation qui devra le reconduire dans son pays.

—Il y a une couple de jours, M. Félix Chénier, de cette ville, a vendu, à $4.00 de l'acre, une terre de 125 acres qu'il avait à la Baie Saint-Paul.

—C'est demain que doivent se tenir des assemblées dans les diverses divisions électorales pour procéder à l'organisation de sociétés d'agriculture.

—La vente des lots de la municipalité de Cartier pour arrérages de taxes, aura lieu à l'hôtel-de-ville de Saint-Boniface, le 18 octobre courant. Celle de la municipalité de Montcalm se fera au même endroit le 20 octobre. Celle de la municipalité de Saint-François-Xavier, le 29 octobre aux salles d'encan de Scoones & Cie, à Winnipeg.

—M. C. Marcoux et G. Cinq-Mars qui sont à construire pour le gouvernement une digue et une chaussée à la Baie Saint-Paul, pour empêcher les eaux de l'Assiniboine de se déverser dans le Lac Long, auront terminé leur contrat dans quelques jours. Les travaux qu'ils font sont considérables, et nous pouvons dire, pour l'avoir vu nous-mêmes, que tout l'ouvrage sera fait d'une manière irréprochable.

—Nous avons dit, la semaine dernière, ce que nous pensions des déprédations inqualifiables qui avaient été commises dans notre ville. Il nous est pénible encore aujourd'hui d'avoir à noter certains actes très répréhensibles dont on s'est rendu coupable pendant la semaine qui vient de s'écouler. Pour ne parler que de ce qui a été fait dans l'écurie de M. J.-B. Lauzon, nous disons que les auteurs de ces méfaits sont grandement coupables :—M. Lauzon est propriétaire de deux chevaux et d'une vache tenus dans la même écurie ; ces animaux représentent une valeur considérable. Pendant la nuit, l'on s'introduit dans la bâtisse : la vache est attelée avec un bel attelage qu'elle endommage considérablement, et les chevaux que l'on attache ensemble par la queue se blessent grièvement. De là donc source de dépenses et de pertes pour le propriétaire. Eh bien ! à ceux qui ont causé ces dommages reste l'obligation, en conscience, de les réparer. Détruire la propriété pour le seul plaisir de détruire, est une bien pauvre note pour un homme, et nous n'exagérons pas en disant qu'il ne mérite pas de jouir de la liberté.

Chronique de la Province.

Saint-Norbert.

12 octobre—Il nous est bien agréable d'annoncer l'arrivée d'un médecin dans notre paroisse. M. le docteur Gervais, de la province de Québec, doit exercer ici sa profession. Avant d'être installé définitivement il est l'hôte de M. Pacaud.

—Hier, le village était en émoi : M. Edouard Payment, traversant le bois tout près du grand chemin et des habitations, faillit se heurter sur un ours noir d'une grosseur prodigieuse. Se rendre chez lui chercher son fusil fut l'affaire d'un instant ; puis, revenant seul, il perça de deux balles le cou de la bête féroce. Quoique profondément blessé, l'animal prit aussitôt la fuite et alla en définitive se réfugier au faîte d'un arbre. Quelques chasseurs ayant alors rejoint M. Payment, armés de toutes les façons possibles, les uns de fusils, les autres de haches, d'autres encore de bâtons, firent une chaude attaque à la dangereuse bête qui dégringolant de l'arbre alla se réfugier dans les profondeurs du bois. La nuit vint rapidement, et, tant l'excitation était grande, on n'eut pas la prudence d'abandonner la chasse, ce qui valut de graves blessures à un de nos estimés paroissiens, M. François Gosselin. Ce chasseur intrépide s'acharnant trop au succès de la cause se précipita involontairement dans les griffes du fauve. Il aurait été infailliblement broyé et mangé si ses compagnons ne se fussent tous ensemble précipités sur l'ours et ne lui eussent assené sur la tête une avalanche de coups de hache jusqu'à ce qu'il meurent.

Aujourd'hui notre brave et malheureux chasseur endure avec un vrai héroïsme d'horribles morsures aux jambes, et est sous les soins habiles de notre nouveau docteur M. Gervais. Les nombreuses personnes qui prirent part à la chasse décidèrent, suivant l'ancienne coutume, de donner l'ours à celui qui lui avait tiré le premier coup de fusil. Il est donc la propriété de M. Edouard Payment. Cet animal pèse cinq cent trente livres.

Lorette

12 octobre.—Les battages sont à peu près terminés ; les grains sont de qualité supérieure, mais la quantité n'est pas aussi forte que par les années dernières.

—Nos cultivateurs sont très occupés à faire leurs labours d'automne

—Le feu de prairie a fait des dommages considérables ici : M. Elzéar Lagimodière a perdu plus de 100 tonnes de foin ; MM. Martineau et M. Jos. Hupé ont, eux, perdu tout leur foin.

—La plupart de nos cultivateurs ont maintenant un puits artésien qui a été foré avec la tarière de la municipalité. L'eau que l'on a obtenue, généralement à une profondeur de 57 pieds, est excellente. Nous ne saurions assez dire tout l'avantage qu'il y a pour tous d'avoir l'eau à leur porte.



AVIS

VILLE DE SAINT-BONIFACE

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la VILLE DE SAINT-BONIFACE a passé, à la date du

QUATRIÈME JOUR D'OCTOBRE,
A.D. 1886,

le Règlement suivant :

Le Reglement No. 65 intitulé "Réglement pour fixer le taux des TAXES MUNICIPALE, SCOLAIRE, SPÉCIALE, ET DE DISTRICT, POUR 1886."

Le dit Règlement est déposé au Bureau du Secrétaire-Trésorier où les intéressés peuvent en prendre connaissance, et vient en force ce jour de sa publication.

Donné en l'Hôtel de Ville, ce 14ème jour d'octobre, 1886.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Secrétaire-Trésorier.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'un règlement pour prélever la somme de trois mille piastres par l'émission de débentures dans le but d'aider à la construction d'un Moulin à Farine et d'une Beurrerie, a été soumis au conseil de la municipalité de DeSalaberry, et que le vote des contribuables ayant le droit de voter sur tel règlement sera pris le troisième jour de novembre prochain, aux lieux indiqués ci-dessous :—

QUARTIER No. 1—Dans la maison de M. Martin Jérôme ;

QUARTIER No. 2—Dans la salle du conseil municipal, dans la bâtisse de comté ;

QUARTIER No. 3—Dans la maison de M. Joseph Gladu.

Le dit règlement décrète que les dites débentures seront émises pour le terme de cinq ans, à compter de leur émission, et deviendront dues et échues à l'expiration de ce temps, et que les prélèvements suivants seront faits sur tous les biens imposables de la municipalité :

1o. Pour couvrir tel intérêt, la somme de deux cent dix piastres, annuellement ;

2o. Pour établir un fonds d'amortissement : pour la première année, deux cents piastres ; pour la seconde année, trois cent cinquante piastres ; pour la troisième année, six cents piastres ; pour la quatrième année, huit cent cinquante piastres ; pour la cinquième et dernière année, mille piastres.

L'actif de la municipalité de DeSalaberry est de $6,175.25, et son passif de $2,111.25.

Le montant total de l'évaluation, d'après le dernier rôle révisé, est de $515,375.00.

Le dit règlement est conservé de record et peut être vu dans le bureau du soussigné jusqu'au jour de la votation.

Daté à Saint-Pierre, ce 5 octobre A.D., 1886.

L. M P. NOEL,
Sec.-Trésorier.

4ins 7 10 86

PENSIONNAT

DE

SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché ; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses ; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois ; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues

française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

N. D. BECK

Successeur de Royal & Prud'homme,

Avocat, Procureur, Solliciteur de la Compagnie de Prêt "Le Crédit Foncier Franco Canadien."

J. P. PRUD'HOMME,

NOTAIRE PUBLIC ET RÉDACTEUR D'INSTRUMENTS.

BUREAU :

No. 344, Rue Principale,
WINNIPEG.

Winnipeg, 9 Nov. 1882. jno.

JAMES E. P. PRENDERGAST,

Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.

Bureaux :

AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE.

MADAME BLAIS,
MODISTE.

COIN DES RUES TACHÉ ET DUMOULIN, ST. BONIFACE, MAN.

Etoffes à robes en grande variété.

Toute étoffe achetée chez Madame Blais sera taillée gratis, sur demande.

Ouvrages faits à bas prix.

Une visite est sollicitée.

1an 15 4 86.



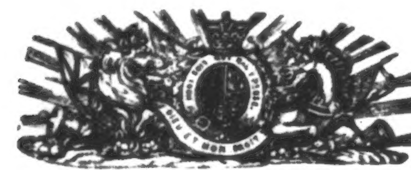
Soumission pour l'obtention d'une licence pour la coupe du bois sur les terres de la Puissance, dans le district d'Alberta, T. du N.-O.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et marquées "Soumission pour limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, samedi, le 23 octobre prochain pour une limite de bois, cinq milles carrés, située sur la rivière Cascade, tributaire de la rivière Tête du Diable, dans le township 27, rangs 11 et 12, ouest du 5ème meridien, dans le district d'Alberta.

Des plans montrant la position approximative de cette limite, en même temps que les conditions auxquelles elle sera licenciée et les formules de soumissions, peuvent être obtenues à ce Departement, ou au Bureau des Terres de la Couronne à Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Député Ministre de l'Intérieur.

3ins.30.9.86.



Soumission pour Limites de Bois dans les Territoires du Nord-Ouest.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour permis de couper du bois," seront reçues a ce bureau jusqu'à midi, LUNDI, le 1er novembre prochain, pour permis de couper du bois à partir de cette date jusqu'au 1er octobre 1887, sur des Limites situées sur la ligne du Chemin de fer du Pacifique, à l'est du rang huit, est du méridien principal, dans la province de Manitoba.

Des plans montrant la position approximative de ces limites, en même temps que les conditions auxquelles elles seront licenciées peuvent être obtenues au Bureau des Terres de la Couronne à Winnipeg.

A. M. BURGESS,
Député Ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 21 Septembre 1886.

3ins.30 9.86.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maitre Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 19 novembre 1886, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, une fois par semaine, aller et retour, entre

MOOSOMIN ET REDPATH,

à compter du premier janvier prochain.

Distance calculée 41 milles.

Le transport devra se faire dans une voiture double convenable *viâ* Hillburn et Rocanville (ainsi que Dongola, si établi.)

Les malles devront laisser Moosomin tous les lundis à 6.00 heures, a.m., pour arriver à Redpath à 5.00 heures p.m. Laisseront Redpath tous les mardis à 8.00 heures, a.m., pour arriver à Moosomin à 7.00 heures, p.m.

Ou s'il convient mieux aux soumissionnaires:

Les malles laisseront Redpath tous les jeudis à 7.00 heures, a.m., pour arriver à Moosomin à 6.00 heures, p.m. L'aisseront Moosomin tous les vendredis à 7.00 heures, a.m., pour arriver à Redpath à 6.00 heures, p.m.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des formules de soumissions obtenues au bureaux de poste de Moosomin, Hillburn, Rocanville et Redpath et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 18 septembre 1886.

3ins. 23.9.86.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 19 novembre 1886, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, une fois par semaine, aller et retour, entre

WALLACE ET LA STATION DE WHITEWOOD,

à partir du premier janvier prochain.

Distance calculée 100 milles.

Le transport devra se faire dans une voiture double convenable *viâ* Yorkton, Armstrong's Lake, Crescent Lake, Broadview, Kinbrae, Sumner, Esterhaz et Forest Farm.

Les malles devront laisser Wallace tous les lundis à 9.00 heures, a.m., pour arriver à la Station de Whitewood tous les mercredis à 3.00 p.m. Laisseront la Station de Whitewood tous les jeudis à 8.00 heures, a.m., pour arriver à Wallace tous les samedis à 2.00 heures p.m.

Ou s'il convient mieux aux soumissionnaires:

Les malles laisseront la Station de Whitewood tous les lundis à 8.00 heures, a.m., pour arriver à Wallace tous les mercredis à 2.00 heures, p.m. Laisseront Wallace tous les jeudis à 9.00 heures, a.m., et arriveront à la Station de Whitewood tous les samedis à 3.00 heures, p.m.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions des contrats offerts, peuvent être vus, et des formules de soumissions obtenues aux bureaux de poste sus-mentionné et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 18 septembre 1886.

3ins.23.9.86.

LOTERIE NATIONALE

— DE —

M. le CURE A. LABELLE

VALEUR DES LOTS

Première Série - $50,000.00
GROS LOT, $10,000

Deuxième Série - $10,000 00
GROS LOT, $2,500

GRAND TIRAGE FINAL

— DES —

LOTS

DE CETTE LOTERIE

Le 10 Novembre Prochain

Les Gros Lots seront tirés.

HATEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLETS !

COUT DU BILLET:
Premiere Serie............$1.00
Deuxieme Serie............25 cts

Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettre enregistrées, à LANGEVIN & GAREAU, Saint-Boniface. Envoyez 5 cts pour port et enrégistrement de l'envoi des billets. (Etats-Unis, 8 cts).

jno 16.3.86

PERSONNES ATTEINTES

DE DEBILITE NERVEUSE.

On accorde un essai loyal de trente jours de l'usage de la célèbre ceinture voltaïque du Dr. Dye avec l'application du suspensoire électrique, pour le soulagement rapide et la guérison permanente de la *débilité nerveuse*, perte de vitalité de force et de toutes sortes de douleurs. Aussi pour plusieurs autres maladies. On garantit un recouvrement complet de santé, de vigueur et de force. On ne court aucun risque. On recevra franc de port une brochure illustrée sous enveloppe cachetée, en s'adressant à VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH. 6m. 141 86.

BATES & PARE,

(Membres de la Société des Ingénieurs de l'Ouest.)

SOLLICITEURS DE

BREVETS D'INVENTION,

Caveats, Marques de Commerce, etc.

204, Dearborn St.—Office 71 "Honoré Building," Chicago, Illinois.

Les seuls Français solliciteurs de brevets d'invention aux Etats-Unis.

Informations gratis,—
Correspondance sollicitée.

Branches d'affaires à Washington, D.C., (622 F St., N. W., P.O. Boite 568.)—Montreal, Canada, 58 rue St. Jacques;—San Francisco, Cal., 51 Beale St.

3m. 5. 8. 86.

ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.

En face de l'Hôtel Beauregard, Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente, donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884. 1an 2 3 84

APPEL

DES

RR. SS. DE LA CHARITE

DE

SAINT-BONIFACE

POUR LA

CONSTRUCTION

D'UN

Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-héureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette construction.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

Avis aux Créanciers.

Prenez avis que les Créanciers de Urbain Delorme, ci-devant de la Paroisse de Saint-François-Xavier, dans le comté de Marquette, cultivateur, qui mourut le ou vers le 13 août 1886, auront à envoyer, le ou avant le 26ème jour d'octobre 1886, par la malle, frais de poste payés, à Beck & McPhillips, solliciteurs, No 344 rue Principale, Winnipeg, solliciteurs pour les exécuteurs testamentaires du défunt, leurs noms, adresses et description, avec tout le détail de leurs réclamations, un état de leurs comptes et la nature des garanties de paiement dont ils sont les porteurs, s'ils en ont.

Et prenez avis qu'après la date ci-dessus mentionnée, les dits exécuteurs seront libres de distribuer l'actif du dit testateur entre les parties qui y ont droit, ne prenant en considération que les réclamations qui auront été adressées aux dits exécuteurs.

BECK & McPHILLIPS,
Solliciteurs pour les Exécuteurs.

4in 16 9 86

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

AVIS.

N. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 225 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de

Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,

toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.

La Consomption

POSITIVEMENT GUÉRIE.

Toutes personnes atteintes de cette maladie désirant et être guéries devraient essayer LES CELEBRES POUDRES DU DR KISSNER CONTRE LA CONSOMPTION. Ces poudres sont la seule préparation counue qui guérisse la Consomption et toutes les maladies de la GORGE et des POUMONS; à la vérité, par la confiance que nous avons en elles, et aussi pour vous convaincre qu'il n'y a pas de blague, nous enverrons à tout patient, par la malle, franc de port, une boite gratis.

Nous n'exigeons pas votre argent que vous ne soyez pleinement satisfaits de leurs pouvoirs curatifs. Si vous tenez à la vie ne différez pas d'essayer ces POUDRES, vu qu'elles vous guériront infailliblement.

Prix, pour une grande boite $3, ou 4 boites pour $10, expédiées par tous les Etats-Unis ou le Canada, par la malle, sur reception de l'argent, adressez,

ASH & ROBBINS,
360 Fulton St., Brooklyn, N. Y

28 Décembre, 1882. 1a

Crédit Foncier Franco-Canadien.

Prêt sur Hypothèque pour cinq ou dix ans, sans fonds d'amortissement, et pour dix à vingt ans avec fonds d'amortissement. Taux de l'intérêt: pas plus que 8 par cent.

Le Fonds d'Amortissement s'applique au paiement de la dette et porte intérêt composé au taux payé par l'emprunteur.

Ce mode offre autant d'avantages aux municipalités et aux arrondissements d'école, qu'il en offre aux particuliers.

L'emprunteur peut payer sa dette quand bon lui semble pourvu qu'il paie à la Compagnie une indemnité de trois mois d'intérêt.

La Compagnie n'a pas de sous-agents.

En s'adressant au soussigné, l'on peut se procurer des circulaires en Français ou en Anglais, qui donnent toutes les informations requises.

J. ROYAL, AGENT,
Bureaux—Royal & Prud'homme,
Rue Principale, Winnipeg.

no 23 10 84.

Manufacture de Laine

DE MANITOBA,

A Saint-Boniface, Manitoba.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGE en rouleaux et en pièce, 10 cents la livre.

Les ouvrages seront faits sous le plus court délai, et aux prix les plus réduits.

Les plus hauts prix du marché seront payés pour la laine.

L'on s'occupera aussi à casser le grain, et ce, à meilleur marché qu'ailleurs.

W. L. Tait & Cie.

1an 10 12 85.

AGENCE D'IMMEUBLES

CANADIENNE-FRANÇAISE DE MANITOBA.

Le soussigné informe le public qu'il a plusieurs milliers d'acres de terre à vendre dans les florissantes Paroisses de Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pie, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Malo, Sainte-Anne, Lorette, Saint-Charles, etc., etc., à des conditions très-faciles et à des prix très-modérés, et de plus, qu'il se charge de vendre à commission les terres que l'on voudra lui confier.

AUSSI PLUSIEURS TERRES A LOUER.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

Correspondance sollicitée.

J. LECOMTE,
Saint-Boniface, Man.

Boite No. 161, Saint-Boniface. jno 12 3 g5.

EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4,2,86

Poudre a Pate Victoria,

Vendue par

MM. F. LÉTOURNEAU et N. GERMAIN

Epiciers, de Saint-Boniface.

La plus Forte, la plus Pure, la plus Economique et la Meilleure sur le Marché. Boites de 8 et 16 onces; 20c. et 35c.; Plein poids. DEMANDEZ-LA A VOTRE EPICIER.

C. H. GIRDLESTONE,
Propriétaire de Moulin pour Moudre les Epices et Manufacturier de Vinaigsre.

1a 18,3, 86

GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAUT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-modérés et sous le plus court délai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et exécutera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit:

Guilbault et Lanthier,

"BLOC ROYAL."

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

2m 16. 9. 86.

JAMES PERRAULT,

TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, ETC.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse:—Avenue Taché, près de la résidence de M. W. L. Tait.

Bureau de Poste, Boite 152,

1an 17 12 85 Saint-Boniface, Man

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Allant vers l'Ouest.

Départ.	Stations.	Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est

Départ	Stations.	Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15	Moose Jaw	5 l †7 30 pm
†6 55 a m l 14		14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14	Medecine	16 l 12 40 a m
11 35 p m l 11	Hat	13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8	Calgary	19 l 12 30 p m
12 01 p m l 10		12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Allant vers le Nord

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Allant Sud.

Départ	Stations.	Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est.

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est

Départ	Stations.	Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR,
Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

$500 de Récompense!

Nous paierons la somme ci dessus pour tous les cas de maladie du foie, dyspepsie maux de tête, indigestions et constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les Pilules Végétales de West pour le Foie, lorsque les directions auront été suivies à la lettre. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles portent une enveloppe de sucre. Grandes boites contenant 30 pilules, 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Défiez-vous des imitations et contrefaçons. Les pilules authentiques ne sont fabriquées que par John C. West et Cie. "Les Fabricants de Pilules." 81 et 83 King St. East, Toronto, Ontario. Petits paquets d'essai expédiés gratuitement par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents.

En ventes chez W. J MITCHELL & CIE,
Droguistes, Winnipeg, Manitoba.

28 Décembre, 1882. 1a.

Santé est Richesse.

Traitement des Nerfs et du Cerveau, du Dr E. C. West, spécifique garanti pour l'hystérie, le vertige, les convulsions, les transports, la névralgie, le mal de tête, la prostration nerveuse causée par l'usage des spiritueux ou du tabac, l'insomnie, la dépression mentale, le ramollissement du cerveau conduisant à la folie et par suite à la débilité et à la mort, la vieillesse prématurée. Chaque boite contient le traitement d'un mois. Une piastre par boite, ou six boites pour cinq piastres; expédition par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boites guériront n'importe quel cas. Toute commande accompagnée de la somme de cinq piastres pour six boites sera remplie et nous y joindrons notre garantie écrite de remettre l'argent à l'acheteur si le remède ne le guérit pas.—John C. West et Cie., seuls propriétaires, Toronto, Ontario. En vente à Winnipeg, chez Rolls et Neelands, près du Bureau de Poste.

28 Decembre, 1882. 1a

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres, et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requ s concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits etablis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

— :o: —

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE: —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

—(o **TOUTES ESPECES DE** o)—

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES —

Corporations Municipales.

— :o: —

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA